

Table des matières

ADRESSES UTILES	13
AGENDA	19
1. L'ÉCOLE	153
Pacte pour un enseignement d'excellence dans l'enseignement fondamental ordinaire	153
Plan de pilotage	155
Le tronc commun	156
1.0 Conditions de subventionnement	167
1.0.1	167
1.0.2	167
1.0.3 Gratuité et frais scolaires	167
1.1 Les normes de rationalisation	172
1.1.1 Définitions	172
1.1.2 Densité de population	173
1.1.3 Tableau des normes minimales qui doivent être atteintes le 30.09	173
1.1.4 Fusion d'écoles	173
1.1.5 Restructurations	173
1.2 Les normes de programmation	174
1.2.1	174
1.2.2	174
1.2.3 Normes à atteindre le 30.09	174
1.3 Les normes de population	174
1.3.1 Niveau primaire : capital-périodes généré par	175
1.3.1.1 Les élèves inscrits	175
1.3.1.2 Appel à projets	175
1.3.1.3 Demande de Capital-période	175
1.3.1.4 Le poste de direction	180
1.3.1.5 Les cours philosophiques	181
1.3.1.6 Le cours d'éducation physique	185
1.3.1.7 Le cours de seconde langue	185
1.3.1.8 Adaptation à la langue et soutien pédagogique	186
1.3.1.9 Le reliquat	191
1.3.1.10 Accompagnement personnalisé	192
1.3.2 Niveau maternel	194
1.3.2.1 Les élèves	194
1.3.2.2 Les emplois	195
1.3.2.3 L'augmentation du cadre	196
1.3.2.4 Le poste de direction	196
1.3.2.5 Les activités de psychomotricité	197
1.3.2.6 Le cours de natation	197
1.3.2.7 Le cours de religion ou de morale non confessionnelle	197
1.4 Le personnel enseignant	198
1.4.1 Documents collectifs	198
1.4.2 Les emplois « immunisés »	198
1.4.3 Les absences du personnel	199
1.5 La mise en disponibilité et la réaffectation	199
1.5.1 La mise en disponibilité par défaut d'emploi	199
1.5.1.1 Définition	199
1.5.1.2 Moment de la mise en disponibilité	199
1.5.1.3 Choix de la fonction	200
1.5.1.4 Mesure préalable à la mise en disponibilité	200
1.5.1.5 Mise en disponibilité ou perte partielle de charge	201

	1.5.1.6	Déclaration des emplois vacants	201
1.5.2		La réaffectation	201
	1.5.2.1	Définitions	201
	1.5.2.2	Réaffectation au sein du même P.O.	202
	1.5.2.3	Remise au travail, rappel provisoire en activité dans le même P.O.	202
	1.5.2.4	Restriction à la remise au travail ou au rappel provisoire en activité ..	203
1.5.3		Réaffectations au sein d'autres P.O.	203
	1.5.3.1	Reconduction des réaffectations	204
	1.5.3.2	Obligations et droits des membres du personnel mis en disponibilité	204
	1.5.3.3	La Cour constitutionnelle	205
	1.5.3.4	Annexes	205
1.6		Les aides complémentaires	206
	1.6.1	Les puéricultrices	206
	1.6.2	Les agents A.C.S. /A.P.E. /P.T.P.	207
	1.6.3	L'encadrement différencié	207
	1.6.4	Postes supplémentaires	209
	1.6.5	Les fonctions supplétives.....	209
	1.6.5.1	Les programmes de transition professionnelle	209
	1.6.6	Relations avec les parents. Associations de parents	211
1.7		Les subventions	212
	1.7.1	Les dotations et les subventions de fonctionnement	212
	1.7.2	Les surveillances de midi	213
	1.7.3	Les subventions manuels scolaires	214
	1.7.4	Aide administrative aux directeurs	214
	1.7.4.1	Dans le cadre du plan de pilotage	214
	1.7.4.2	Pour les directions avec classe	214
	1.7.4.3	Quota d'élèves 2020	215
	1.7.4.4	Les centres de gestion	215
1.8		Le projet d'établissement	216
1.9		Prise en charge spécialisée	217
1.10		Intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé	218
	1.10.1	Intégration permanente totale.....	218
1.11		Organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger.....	220
	1.11.1	Durée des séjours	220
	1.11.2	Frais	220
	1.11.3	Taux de participation des élèves	220
	1.11.4	Normes d'encadrement	221
	1.11.5	Introduction du dossier de demande.....	221
	1.11.6	Séjours en dehors du pays.....	222
1.12		Organes de démocratie sociale.....	222
	1.12.1	Le Conseil de participation.....	222
	1.12.2	Le Conseil d'entreprise (C.E.) et le Conseil pour la prévention et la protection du travail (C.P.P.T.).....	223
	1.12.3	La démocratie sociale dans l'officiel subventionné.....	223
	1.12.4	L'instance de concertation locale dans l'enseignement libre.....	226
	1.12.5	Les nouveaux règlements de travail	230
1.13		Les entités, les zones... ..	244
	1.13.1	Structures des Pouvoirs organisateurs	244
	1.13.2	Structures participatives	244
	1.13.2.1	Le réseau libre	244
	1.13.2.2	L'enseignement officiel subventionné	245
2		LES ÉLÈVES	246
2.1		L'obligation scolaire et la fréquentation	246

2.1.1	Loi du 23.03.2019	246
2.1.2	Le comptage des élèves	248
2.1.3	Obligations des directions	249
2.1.4	Absence des élèves	249
2.2	L'inscription	250
2.2.1	L'inscription dans une école francophone de la Région Bruxelles-Capitale	251
2.2.2	L'inscription d'un élève étranger	252
2.2.3	Sanctions disciplinaires. Le renvoi-exclusion	253
2.2.4	Inscription en première année du secondaire	254
2.3	L'enseignement d'une seconde langue	254
2.3.1	Un cours de seconde langue est obligatoire	254
2.3.2	L'apprentissage facultatif d'une langue étrangère	255
2.3.2.1	L'immersion linguistique	255
2.4	Le changement d'école	257
2.4.1	Procédures selon les types de changement	259
2.4.1.1	Communauté française → Communauté française Communauté française ↔ Communauté germanophone	259
2.4.1.2	Implantation → implantation	260
2.4.1.3	Communauté flamande → Communauté française	261
2.4.1.4	Communauté germanophone → Communauté française	261
2.4.1.5	Primaire → Secondaire	261
2.4.1.6	Ordinaire → Spécial	261
2.4.1.7	Spécial → Ordinaire	261
2.4.1.8	Communauté française → étranger/instruction à domicile/école privée	262
2.5	La sanction des études	262
2.5.1	Le C.E.B. (Certificat d'Études de Base)	262
2.5.2	Le redoublement et l'année complémentaire	263
2.6	L'horaire des élèves	264
2.6.1	Enseignement maternel	264
2.6.2	Enseignement primaire	265
2.6.3	Les cours peuvent être suspendus lorsque	265
2.7	Les travaux à domicile	266
2.8	Évaluation externe non certificative	266
3	LE PERSONNEL	268
3.0	Les fonctions et les titres	268
3.0.1	La réforme du régime des titres et fonctions	268
3.0.2	La hiérarchie des titres	268
3.0.3	Composantes des titres	268
3.0.4	Les priorités pour un premier recrutement	269
3.0.5	Exceptions et dérogations	269
3.0.6	Assimilation des titres	269
3.0.7	Les barèmes applicables	271
3.0.8	Les principaux titres	271
3.0.9	Procédures de recrutement	274
3.0.10	Dispositions transitoires	275
3.1	Les prestations du personnel	276
3.1.1	L'organisation du travail du personnel enseignant - Souplesse d'organisation octroyée aux P.O.	276
3.1.2	279
3.1.3	Prestations des puériculteurs	279
3.1.4	Surveillances	279
3.1.5	Cas particuliers	279
3.1.6	La journée de formation organisée par l'inspection	280

3.1.7	Prestation des maitres de stage	281
3.1.8	Prestations additionnelles autorisées	281
3.1.9	Fiche de traitement - Prime syndicale	282
3.2	Constitution du dossier administratif	282
3.3	Constitution du dossier pécuniaire	283
3.3.1	Pour les temporaires ou pour les temporaires prioritaires	284
3.3.2	Pour les membres du personnel nommés à titre définitif y compris ceux qui effectuent des prestations à titre temporaire ou temporaires prioritaires dans l'école.	284
3.3.3	Définitifs	286
3.4	Engagement, nomination et dispositions statutaires	286
3.4.1	Dans l'enseignement libre subventionné	286
3.4.2	Dans l'enseignement officiel subventionné	296
3.5	Le statut disciplinaire	297
3.5.1	Dans l'enseignement libre subventionné	297
3.5.1.1	La hiérarchie des peines disciplinaires	297
3.5.1.2	Procédure	298
3.5.2	Dans l'enseignement officiel subventionné	298
3.5.2.1	La hiérarchie des peines disciplinaires	298
3.5.2.2	Procédure	299
3.6	L'accès au dossier personnel	299
3.6.1	Dans l'enseignement libre	299
3.6.1.1	Source de droit	299
3.6.1.2	Composition	299
3.6.1.3	Dossier administratif	299
3.6.1.4	Le dossier disciplinaire	300
3.6.2	Dans les réseaux officiels	301
3.7	Le statut des puériculteurs	301
3.7.1	Détermination des postes	301
3.7.2	Procédure de recrutement	301
3.7.3	Propositions de nomination	302
3.7.4	Calcul de l'ancienneté	302
3.7.5	Obligations du P.O. et sanctions	303
3.7.6	Classement des puériculteurs	303
3.7.7	Exercice des priorités	303
3.7.8	Remplacement	303
3.7.9	Prestations des puériculteurs	303
3.8	Statut de la direction	304
3.8.1	Règles communes aux différents réseaux	304
3.8.1.1	Préalablement au recrutement	304
3.8.1.2	Gestion des Ressources humaines	305
3.8.1.3	La formation initiale des directeurs	306
3.8.1.4	La lettre de mission	306
3.8.1.5	Le stage et son évaluation	308
3.8.1.6	Autres circonstances	309
3.8.1.7	Les mécanismes de soutien et de développement des compétences professionnelles et d'évaluation des directeurs	309
3.8.2	Règles spécifiques pour l'enseignement officiel subventionné	309
3.8.2.1	Appel à candidatures	309
3.8.2.2	Commission de sélection	310
3.8.2.3	Conditions d'admission au stage	310
3.8.2.4	Conditions de nomination définitive	311
3.8.2.5	Situation de directions occupant déjà une fonction de direction ...	311
3.8.2.6	Désignation à titre temporaire	312
3.8.2.7	Évaluation formative du directeur	312

	3.8.2.8	Les mécanismes de soutien et de développement	312
3.8.3		Règles spécifiques pour l'enseignement libre subventionné	313
	3.8.3.1	Appel à candidatures	313
	3.8.3.2	Commission de sélection	313
	3.8.3.3	Conditions d'admission au stage	314
	3.8.3.4	Conditions de nomination définitive	315
	3.8.3.5	Situation de directions occupant déjà une fonction de direction ...	315
	3.8.3.6	Désignation à titre temporaire	315
	3.8.3.7	Évaluation formative du directeur	316
	3.8.3.8	Régimes des congés	319
3.9		La disponibilité	321
	3.9.1	Par défaut d'emploi	321
	3.9.2	Pour convenances personnelles	321
	3.9.3	Disponibilité pour convenances personnelles / prestation réduites	322
	3.9.4	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite	322
	3.9.4.1	La DPPR partielle pour les directions	322
	3.9.4.2	Règles générales	324
	3.9.5	Disponibilité pour mission spéciale	326
	3.9.6	Disponibilité pour maladie	327
	3.9.7	Par retrait d'emploi dans l'intérêt de service	327
	3.9.8	Par mesure disciplinaire	327
3.10		Les détachements	328
	3.10.1	Les congés pour missions	328
	3.10.2	La mise à disposition des organisations de jeunesse	328
	3.10.3	L'exercice d'une fonction à titre temporaire (décret 12.07.90)	328
	3.10.4	Congé pour l'exercice d'une fonction de promotion	329
	3.10.5	Congé pour l'exercice d'une fonction donnant droit à une échelle de traitement inférieure à celle dont on bénéficie dans la fonction engagée à titre définitif ..	329
	3.10.6	Congé pour exercer provisoirement une fonction à titre temporaire sur la base de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 1998	330
	3.10.7	Congé pour l'exercice d'un mandat auprès des services publics de l'État fédéral, d'une Région ou d'une Communauté et des organismes d'intérêt public qui en dépendent	330
3.11		Les absences fortuites ou occasionnelles	330
	3.11.0	Remplacement d'un agent absent pour maladie	330
	3.11.1	Les congés de maladie	331
	3.11.1.1	Formalités administratives	331
	3.11.1.2	Contrôle des absences pour maladie	332
	3.11.1.3	Simplification par certificat médical via médecin traitant.....	332
	3.11.2	L'accident de travail ou sur le chemin du travail	332
	3.11.3	Le congé de prophylaxie	333
	3.11.4	Le mi-temps médical	334
	3.11.5	Congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques ..	334
	3.11.6	Congés exceptionnels de force majeure	335
	3.11.7	Congés pour circonstances familiales et absences pour l'accomplissement d'obligations et de tâches civiles	335
	3.11.8	Congés pour motifs impérieux d'ordre familial	337
	3.11.9	Congé pour soins palliatifs	337
3.12		Les absences pour l'accueil et l'éducation des enfants	338
	3.12.1	Congé de maternité	338
	3.12.2	Congé de paternité	340
	3.12.3	Les pauses d'allaitement	341
	3.12.4	Écartement des femmes enceintes	341

3.12.5	Congé parental	342
3.12.6	Congé de longue durée pour raisons familiales	343
3.12.7	Congé d'accueil en vue de l'adoption ou de la tutelle officieuse	343
3.13	Les interruptions de carrière	344
3.13.1	Régime général	344
3.13.2	Régimes particuliers	349
3.14	Les congés pour prestations réduites	353
3.14.0	Durée totale et types de congés pour prestations réduites	353
3.14.1	Congé pour prestations réduites pour raisons familiales ou sociales	353
3.14.2	Congé accordé à partir de 50 ans	354
3.14.3	Congé pour prestations réduites accordé à partir de l'âge de 50 ans	355
3.15	La pension de retraite	355
3.15.1	La pension sur demande	355
3.15.2	La pension prématurée pour raisons de santé	358
3.15.3	Dérogation pour terminer l'année scolaire au-delà de 65 ans	359
3.16	Intervention dans les frais de transport	359
3.17	Les cumuls	361
3.17.1	Pour les agents en activité	361
3.17.2	Pour les retraités	361
3.17.3	Pour les agents en DPPR	362
3.18	Gestion des conflits et actes de violence	363
4.	DIVERS	364
4.1	La formation continuée	364
4.1.1	Organisation générale	364
4.1.2	Modalités horaires	364
4.1.3	Formation obligatoire	364
4.1.4	Formation volontaire	364
4.1.5	Offres de formation	365
4.1.6	Actions de compagnonnage	366
4.1.7	Le membre du personnel peut être formateur	366
4.1.8	Évaluation	366
4.1.9	Remplacements et activités pédagogiques d'animation	367
4.1.10	Contrôle de la formation	367
4.2	Le service de vérification	367
4.3	Le service général de l'inspection - Le service DCO.....	373
4.4	Le service de conseil et de soutien pédagogique	375
4.5	Droit d'auteur, reprographie et école	375
4.5.1	Règle de principe en matière de droits d'auteur	375
4.5.2	Les exceptions établies en faveur de l'enseignement	376
4.5.3	Autres conditions d'utilisation	376
4.5.4	Obligation des écoles	376
4.6	Les températures dans les locaux scolaires	377
4.7	Repas financés	377
5.	AUTORITÉ PARENTALE	378
6.	BARÈMES AU FONDAMENTAL	379
6.1	Barèmes des enseignants	379
6.2	Barèmes des directions sans master	382
6.3	Barèmes des directions avec master	384
6.4	Retraites	386
MODÈLES DE DOCUMENTS - GESTION DE L'ÉCOLE ET DU PERSONNEL		387

Absences des élèves : 2.1.4	249
Absences du personnel : 1.4.3	199
Absences pour accueil et éducation des enfants : 3.12	338
Accident de travail : 3.11.2	332
Adaptation à la langue de l'enseignement : 1.3.1.8	186
Activités extérieures à l'école : 1.11	220
Agents A.C.S./A.P.E./P.T.P. : 1.6.2	207
Aides complémentaires : 1.6	206
Autorité parentale : 5.0	378
Capital-périodes (primaire) : 1.3.1	175
Capital-périodes (directions) : 1.3.1.4	180
Capital-périodes (maternel) : 1.3.2	194
CEB : 2.5.1	262
Changement d'école : 2.4	257
Congés (circonstances et motifs familiaux, obligations civiles) : 3.11.7 et 3.11.8	335, 337
Congés de force majeure : 3.11.6	335
Congé de prophylaxie : 3.11.3	333
Congé de maternité : 3.12.1	338
Conseil de participation : 1.12.1	222
Cours philosophiques : 1.3.1.5	181
Cumuls : 3.17	361
Démarches fin de contrat : 3.3.2.1	285
Détachements (mission, fonction temporaire...) : 3.10	328
Directeurs (statuts) : 3.8	304
Dispositifs DASPA et FLA : 1.3.1.8.1	187
Dossier personnel : 3.6	299
Enfants hospitalisés : 2.2.2.4	253
Éducation physique : 1.3.1.6	185
Emplois immunisés : 1.4.2	198
Engagement et nomination dans le libre subventionné : 3.4.1	286
Engagement et nomination dans l'officiel subventionné : 3.4.2	296
Entités, zones : 1.13	244
Fonctions et titres : 3.0	268
Formation en cours de carrière : 4.1	364
Frais de transport : 3.16	359
Fusion d'écoles : 1.1.4	173
Gestions des conflits et actes de violence : 3.18	363
Gratuité et frais scolaires : 1.0.3	167
Horaire des élèves : 2.6	264

Immersion : 2.3.2.1	255
Inscription d'un élève étranger : 2.2.2	252
Inscription scolaire - Inscription secondaire : 2.2	250
Inscription dans une école de la région Bruxelles-Capitale : 2.2.1	251
Instance de concertation locale : 1.12.4	226
Intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé : 1.10	218
Interruption de carrière : 3.13	344
Liste du personnel : 1.4.1	198
Logopédie : 1.9	217
Maladie : 3.11.0 et 3.11.1 et 3.11.4	330, 331, 334
Manuels scolaires : 1.7.3	214
Mise en disponibilité par défaut d'emploi : 1.5.1	199
Mise en disponibilité pour convenances personnelles : 3.9.2 et 3.9.3	321, 322
Mise en disponibilité précédant la retraite (DPPR) : 3.9.4	322
Mise en disponibilité pour mission spéciale : 3.9.5	326
Mise en disponibilité pour maladie : 3.9.6	327
Normes de rationalisation : 1.1	172
Normes de programmation : 1.2	174
Obligation scolaire et fréquentation : 2.1	246
Organes de démocratie sociale : 1.12	222
PACTE : 1	153
Pension : 3.15	355
Plan de pilotage : 1	155
Prestations des maîtres de stage : 3.1.7	281
Prestations du personnel : 3.1	276
Primo-arrivant : 1.3.1.8.1 / 2.2.2.2	187, 252
Projet d'établissement : 1.8	216
Psychomotricité : 1.3.2.5	197
Puéricultrices : 1.6.1 et 3.1.3	206, 279
Réaffectation : 1.5.2	201
Redoublement et année complémentaire : 2.5.2	263
Reliquat : 1.3.1.9	191
Sanction des études : 2.5	262
Seconde langue : 1.3.1.7 et 2.3	185, 254
Statut disciplinaire : 3.5	297
Surveillances de midi : 1.7.2	213
Travaux à domicile : 2.7	266
Tronc commun	156
Vérification : 4.2	367